



**VILLE D'AUBY – DEPARTEMENT DU NORD**  
**Registre des délibérations du Conseil Municipal**

Publié le 10 juillet 2025

**Séance ordinaire du 03 juillet 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le trois juillet à 19 heures, le Conseil Municipal, convoqué le vingt-sept juin, s'est réuni en séance ordinaire, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard CZECH, Maire

Le Maire de la ville d'Auby certifie que la convocation du Conseil Municipal et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés à la Mairie, conformément à l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Conseillers en exercice :

**Étaient présents** : Bernard CZECH, Georges LEMAITRE, Abdelmalik SINI, Dorothee LORTHIOS, Didier SZYMANEK, Lydie VALLIN, Djamel BOUTECHICHE Chantal WAGON, Brahim NOUI, Rudy CARLIER, Arlette PLOUVIN, Françoise PLATEAU, Monique MARLAIRE, Yves VALIN, Corinne DESPREZ, Christophe LOURDAUX, Bernard MOREL, Franck VALEMBOIS, Marie-José FACQ, Bernard GORA, Marie-Pascale SALVINO, Jean-Pierre LESAGE, Freddy KACZMAREK, Annick BARTKOWIAK,

**Absents avant donné procuration** : Mathilde DESMONS à Lydie VALLIN, Philippe VERON à Didier SZYMANEK, Séverine LASNEAU à Franck VALEMBOIS, Carine FIEUW à Annick BARTKOWIAK

**Absent** : Laurent JOVENET

**Madame Dorothee LORTHIOS a été désignée secrétaire de séance**

**24 - APPROBATION DE LA DECLARATION DE PROJET POUR L'IMPLANTATION D'UN CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS (CIS)**

Monsieur SZYMANEK expose à l'assemblée que :

**Vu** le code de l'urbanisme et notamment les articles L.153-54, L.300-6 et R.121-14 ;

**Vu** le plan local d'urbanisme de la commune d'Auby approuvé le 17 décembre 2018 ;

**Vu** la délibération en date du 09 avril 2024 approuvant le lancement de la procédure et les modalités de la concertation préalable ;

**Vu** la concertation du public qui s'est déroulée du 05 juin 2024 au 05 juillet 2024 ;

**Vu** le bilan de la concertation préalable approuvé par le conseil municipal en date du 08 octobre 2024 ;

**Vu** l'arrêté en date du 20/01/2025 prescrivant l'enquête publique et ses modalités ;

**Vu** l'enquête publique organisée du 17 février au 19 mars 2025 inclus ;

**Considérant** le projet de la Commune et du SDIS (Service Départementale D'incendie et de Secours) du Nord de relocaliser le Centre de Secours et d'Incendie (CIS) sur un nouveau site plus adapté aux besoins des sapeur pompiers volontaires et plus accessible.

**Considérant** que le site choisi situé en entrée de ville, le long de la rue Léo Lagrange, au sud de la commune, permet de répondre aux enjeux de couverture des risques du Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques (SDACR).

**Considérant** que la parcelle retenue d'une superficie d'environ 3500 m<sup>2</sup> est classée en zone AP (agricole protégé) au Plan Local d'Urbanisme ;

**En conséquence**, il s'est avéré nécessaire de lancer une procédure de déclaration de projet et une concertation préalable validées par le conseil municipal en date du 09 avril 2024.

**Considérant** que la procédure de déclaration de projet vise à déclarer d'intérêt général le projet de Centre de Secours et d'Incendie et à autoriser la mise en compatibilité du PLU.

**En conséquence**, à cet effet, une phase de concertation a été réalisée :

- Un registre a été mis à disposition de la population lors de la concertation préalable qui s'est déroulée du 05 juin 2024 au 05 juillet 2025 inclus en mairie d'Auby. Une remarque a été formulée sur le registre, elle a fait l'objet de réponses qui ont été intégrées au bilan de la concertation préalable approuvé par le conseil municipal en date 08 octobre 2024.

- Le dossier a été notifié aux Personnes Publiques Associés (PPA), 4 PPA ont formulé un avis écrit sur le dossier de déclaration de projet, les réponses ayant été apportées lors de la réunion d'examen conjoint qui s'est tenue le 05 décembre 2024 dans un procès-verbal.

- le dossier a été également notifié le 12 novembre 2024 à Mission Régionale de l'Autorité Environnementale qui a délibéré le 14 janvier 2025 et n'a produit en retour aucune observation ni avis.

- Une enquête publique a été organisée en mairie et à la médiathèque prescrit par arrêté en date du 20 janvier 2025, elle s'est déroulée du 17 février au 19 mars et a fait l'objet de 3 avis formulés dans le registre. Les observations ont porté sur les thèmes principaux suivants :

- les nuisances sonores du futur équipement
- la qualité architecturale et paysagère des futures constructions
- le choix du site
- l'accès au site

**Considérant** que pour répondre à ces observations, la Commune a établi un mémoire en réponse au PV du commissaire enquêteur.

A l'issue de l'enquête publique Madame la commissaire enquêtrice a rendu son rapport en date du 17 avril 2025 assorti d'un **avis favorable** avec 1 réserve et 1 recommandation déclinées ci-dessous :

**- Réserve n°1**

**Mettre en application, dans le dossier soumis à approbation et dans le règlement du PLU, les engagements pris par la commune d'Auby dans son mémoire en réponse au PV de synthèse et dans la réunion d'examen conjoint de la déclaration de projet.**

**En conséquence**, la Commune s'engage à prendre en compte dans le projet futur et dans les pièces soumises à l'approbation de la déclaration de projet et conformément au mémoire en réponse, les éléments suivants :

- limitation de la hauteur maximale à 10 mètres à l'égout du toit dans la zone Ulc (zone d'équipement réservée à la Caserne) ;
- sur l'aspect de construction, utilisation de matériaux neutres favorisant ainsi l'insertion du projet dans son environnement ;

- sur l'insertion paysagère, le règlement précisera d'installer des clôtures végétalisées en spécifiant que les essences seront compatibles avec les sols argileux.

- privilégier des matériaux perméables de type (pavé infiltrant) au niveau des stationnements

Enfin il a été précisé par la Commune dans le mémoire en réponse que si le projet ne respectait pas l'intégration du bâti dans son environnement, le permis sera refusé.

### **- Recommandation 1**

Lors des phases d'élaboration du projet, associer les partenaires présents à la réunion d'examen conjoint, afin de poursuivre la démarche engagée pour la meilleure insertion urbaine, architectural et paysagère du futur Centre d'Incendie et de Secours (CIS)

**En conséquence**, la commune s'engage à associer les partenaires afin de poursuivre la démarche engagée pour une meilleure insertion urbaine, paysagère du futur CIS.

**Considérant** qu'à ce stade de la procédure, il est désormais nécessaire que le conseil municipal se prononce sur l'intérêt général du projet et approuve la mise en compatibilité du PLU.

Vu l'avis favorable de la commission urbanisme en date du 24 juin 2025 (1 contre), il est demandé au conseil municipal :

- **DE DECIDER** de déclarer d'intérêt général le projet d'implantation du futur Centre d'Incendie et de secours

- **D'APPROUVER** la déclaration de projet et la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer et à exécuter tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de ces décisions.

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré,**

**A 23 voix pour et 5 contre,**

**Décide** de déclarer d'intérêt général le projet d'implantation du futur Centre d'Incendie et de secours,

**Approuve** la déclaration de projet et la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme

**Autorise** Monsieur le Maire à signer et à exécuter tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de ces décisions.

La Secrétaire de Séance



Dorothée LORTHIOS



Pour copie conforme,  
Le Maire

Bernard CZECH

